MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Côtes-d'Armor

Commune : Trédrez-Locquémeau

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Quémeau et cimetière

Monument(s)

Appellation :

Protection :

Arrêté : classement le 20/03/1922

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 20 mars 1922

Appellation : Eglise Saint-Quémeau et cimetière

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 20/03/1922

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 20 mars 1922

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.